



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICE

2026-12 NETTOYAGE DE LA VITRERIE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Mois d'établissement des prix (m0) : Juin 2026

**PROCEDURE
DEMATERIALISEE**

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

La consultation a pour objet l'exécution des prestations suivantes :

Nettoyage de la vitrerie des bâtiments d'ONIRIS sur les 2 sites (Sites Chantrerie et Géraudière)

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

2-1 Lieux des prestations et surfaces

Les surfaces sont données à titre indicatif et n'ont donc pas de valeur contractuelle. Aussi, le titulaire est réputé avoir vérifié ces données avant d'établir son devis.

Les surfaces de vitrerie des différents groupes sont les suivantes :

- Oniris –Site de la Chantrerie
Route de Gachet
44307 NANTES CEDEX 3

<u>GROUPE</u>	<u>SURFACES DE LA VITRERIE</u> <u>(EN M²)</u>
1 dont sas d'entrée intérieur	2 485
1B	200
2	2 787
3	2 184
4	1 373
5	1 178
6	144
7	241
8	227
9	205
10	105
11	24
12	18
Annexes accueil hôpital, petit auvent hôpital	180

TOTAL	11 351 m2
--------------	------------------

- Oniris – Site de la Géraudière
Rue de la Géraudière
44322 NANTES Cedex 3

<u>BATIMENTS</u>	<u>SURFACES DE LA VITRERIE</u> <u>(EN M²)</u>
IQUABIAN	82
SCIENCE DES ALIMENTS	244
GYMNASE	20
GPA	290
MSC	154
ADMINISTRATION Cursive intérieure comprise (52m2)	152
HALLE DE TECHNOLOGIE et extension CCTPA Cursive vitrée intérieure comprise (42m2)	136
AMPHITHEATRES	30
CŒUR DE L'ECOLE - SCOLARITE	68
CERCLE DES ETUDIANTS	104
TOTAL	1 280 m2

2-2 Objet de la prestation

La prestation comprend le nettoyage des deux faces (intérieures / extérieures) des parties vitrées et des encadrements, y compris tablettes (coulures), joints, couvre-joints et baguettes en métal des fenêtres, portes fenêtres, « velux », cloisons vitrées. Il est demandé aux agents du titulaire du marché de refermer portes et fenêtres après chaque intervention.

Santé et alimentation au cœur de la vie

Site de la Chantrerie - BP 40706 - 44307 NANTES CEDEX 3

Tél. 02 40 68 77 77

[Direction Générale]

Site de la Géraudière - BP 82225 - 44322 NANTES CEDEX 3

Tél. 02 51 78 54 54

www.oniris-nantes.fr

Etablissement du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

La prestation sera réalisée quelle que soit la hauteur des vitres, avec les matériels adaptés : échelles, échafaudages mobiles, nacelles ou utilisation des points d'ancrage pour « alpinistes » présents sur certains bâtiments. Le titulaire mettra en œuvre les protections et sécurités nécessaires vis à vis du public et du personnel.

La prestation sera réalisée **une fois par an, entre le 1er juin et le 31 août.**

2-3 Prestations spécifiques

Le nettoyage de l'ensemble de la vitrerie et encadrements alu sur les 2 faces (intérieures / extérieures) comprenant l'ensemble des fenêtres et portes vitrées des secteurs ci-dessous fait partie de la prestation annuelle. Les mètres carrés sont inclus dans les tableaux de l'article 2-1 : ces prestations pourront être demandées en sus de la prestation annuelle si de besoin en cours d'année en dehors de la période du 1^{er} juin au 31 août citée dans l'article 2.

Site de la Chantrerie :

- Portes vitrées d'entrée de tous les groupes : G2 = 7 m2, G3 : 31 m2, G4 : 19 m2, G5 : 12 m2, G7 : 10 m2, G8 : 19m2 = 98m2
- SAS « hall d'accueil principal » du bâtiment G1A : 70 m2
- Hall d'honneur du bâtiment G1A : 147 m2
- Coursives intérieures et couloir principal du CHUV : 14m2
- Espace accueil du CHUV : 9m2
- Bungalows : 2 Chantrerie : 36m2
- Auvent de l'Hôpital : 15m2

Site de la Géraudière :

- Coursive intérieure bâtiment administratif du site de la Géraudière : 52m2
- Hall d'accueil principal + cafétéria : 43m2
- Coursive et vitreries intérieures Halle de Technologie : 42m2

2-3 Prestations non annualisées :

Des prestations spécifiques de vitrerie et/ou nettoyage haute pression pourront être demandées : une visite des locaux et un chiffrage des surfaces vitrées seront alors réalisés conjointement entre le titulaire et l'établissement.

Site de la Chantrerie :

- Puits de lumière : 2 CHUV : Laboratoire central et Pharmacie
- Velux centre de documentation : 4
- Abris vélos : 5
- Nettoyage haute pression extérieure des bâtiments
- Signalétique : totems d'information et plaques d'entrée principale et accueil CHUV

Site de la Géraudière :

- Abris vélos : 4
- Nettoyage haute pression extérieure des bâtiments

Santé et alimentation au cœur de la vie

Site de la Chantrerie - BP 40706 - 44307 NANTES CEDEX 3

Tél. 02 40 68 77 77

[Direction Générale]

Site de la Géraudière - BP 82225 - 44322 NANTES CEDEX 3

Tél. 02 51 78 54 54

www.oniris-nantes.fr

Etablissement du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'INTERVENTION

Le titulaire devra suivre les règles d'hygiène et de sécurité de l'établissement notifiées dans le plan de prévention et plus particulièrement liées au travail en hauteur. Il est rappelé que les actions du titulaire se déroulent dans des établissements recevant du public (E.R.P.) et qu'il doit en conséquence agir conformément à la réglementation concernant ces établissements.

Le titulaire s'engage à prendre connaissance des possibilités d'accès aux vitres sur l'ensemble des bâtiments.

Les locaux sont accessibles à partir de :

- Site de la Chantrerie : 07h 30 à 17h 30 du lundi au vendredi.
- Site de la Géraudière : 08h à 17h du lundi au vendredi.

Les agents doivent se présenter chaque matin à l'accueil des sites où un trousseau de clés et un badge seront mis à leur disposition. En fin de séance de travail, ils doivent émarger le registre nominatif de présence disponible à l'accueil de chaque site.

Le titulaire remet la liste nominative du personnel et lui fournit un vêtement de travail adapté à sa fonction et identifié au logo du titulaire.

En cas d'intempérie, l'entreprise pourra avancer ou retarder la date de la prestation en accord avec la Direction du Patrimoine et Logistique et le/la responsable du service Logistique d'Oniris.

L'entreprise s'engage à planifier ses interventions au moins 1 mois à l'avance et à confirmer les dates au Responsable de la Direction du Patrimoine et Logistique et au responsable du service Logistique d'Oniris par un avis de passage écrit.

Il est précisé que les actions de nettoyage ne doivent pas perturber le fonctionnement des services.

Le prestataire est soumis à une obligation de résultats en termes de qualité. Celle-ci pourra être appréciée lors de contrôles qui seront organisés et réalisés par ONIRIS. Le titulaire s'engage à reprendre les prestations mal effectuées et/ou oubliées, notifiées lors des contrôles.

ARTICLE 4 – DEMARCHE RSE : PERSONNEL

ONIRIS, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions des articles 30 et 38 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en incluant dans l'article 14 une clause sociale d'insertion obligatoire dans l'exécution de l'marché.

Les volumes d'heures mentionnés par l'opérateur économique dans l'acte d'engagement constituent un engagement contractuel.

Il n'est pas prévu d'obligation minimale. Mais cet engagement est un critère d'analyse des offres

ARTICLE 5 – DEMARCHE RSE : PRODUITS et RECYCLAGE DES DECHETS

Le titulaire doit assumer sa responsabilité environnementale et sociale.

Il fournit tous les produits et fournitures nécessaires à l'exécution des prestations et s'engage à les remplacer si de besoin.

Ces produits doivent être de première qualité, non corrosifs et adaptés aux surfaces à nettoyer et à entretenir et ne pas provoquer d'allergies. Ils doivent s'inscrire dans une démarche de respect de l'environnement. Les fiches techniques des produits utilisés devront être transmises au responsable de la Logistique dès soumission du marché. Oniris se réserve le droit d'interdire les produits dont l'utilisation lui paraît susceptible de provoquer

Santé et alimentation au cœur de la vie

Site de la Chantrerie - BP 40706 - 44307 NANTES CEDEX 3

Tél. 02 40 68 77 77

[Direction Générale]

Site de la Géraudière - BP 82225 - 44322 NANTES CEDEX 3

Tél. 02 51 78 54 54

www.oniris-nantes.fr

Etablissement du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

des dégradations ou de compromettre la sécurité des usagers. Le titulaire est tenu de remplacer, à ses frais, tout produit refusé.

L'ensemble du matériel utilisé restera à tout moment sous la surveillance des agents de nettoyage. En effet, tous les produits ou matériels non surveillés pourraient porter atteinte à la sécurité du personnel et des personnes externes. Tous dommages causés aux installations ou équipements seront réparés par le titulaire. Les fournitures d'énergie électrique et d'eau nécessaires à l'exécution des travaux, seront assurées gratuitement par ONIRIS.

Les déchets produits par l'activité du titulaire sont à la charge de celui-ci ; ils devront être ramassés et traités par le prestataire dans des filières de recyclage selon la législation en vigueur.

Santé et alimentation au cœur de la vie

Site de la Chantrerie - BP 40706 - 44307 NANTES CEDEX 3

Tél. 02 40 68 77 77

[Direction Générale]

Site de la Géraudière - BP 82225 - 44322 NANTES CEDEX 3

Tél. 02 51 78 54 54

www.oniris-nantes.fr

Etablissement du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

